

DECISION
portant délégation de signature

N° 2025/002-V01/DS

Le Directeur de l'Établissement Public de Santé Mentale Metz-Jury,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D.6143-33 à D.6143-36 dont L.6143-7-alinéa 5, L.6143-7 alinéa 6,

Vu, le Décret n° 2020-719 du 12 juin 2020 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de la fonction publique hospitalière,

Considérant la décision de nomination de Monsieur ASTIER en qualité de Directeur à l'EPSM Metz-Jury à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant la décision de nomination de Monsieur KRATZ en date du 1^{er} mars 2020 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directeur adjoint,

Considérant la décision de nomination de Madame KNEIB en date du 17 juin 2013 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directrice adjointe,

Considérant la décision de nomination de Monsieur KLEIN en date du 1^{er} juin 2025 à l'EPSM Metz-Jury en qualité de Directeur adjoint,

Considérant l'organigramme de l'établissement,

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée à **Madame Véronique KNEIB**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, en qualité d'Ordonnateur délégué, tous documents permettant de liquider les recettes, d'émettre les ordres de recouvrer, d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses.

Article 2 : En cas d'absence de Madame Véronique KNEIB, Directrice adjointe, la délégation de l'article 1 est donnée à **Monsieur Philippe KRATZ**, Directeur adjoint.

Article 3 : En cas d'absence de Madame Véronique KNEIB, Directrice adjointe, la délégation de l'article 1 est donnée à Monsieur Philippe KRATZ, Directeur adjoint, la délégation de l'article 1 est donnée à **Monsieur Manuel KLEIN**, Directeur adjoint.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2025. Elle annule et remplace toutes les décisions précédentes.

Article 5 : Monsieur le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil départemental des actes administratifs de l'État ainsi que sur le portail de l'établissement, sera notifiée aux personnes concernées, sera transmise sans délai à Monsieur le Trésorier Principal et communiquée au conseil de surveillance lors de sa plus proche séance.

Jury, le 28 mai 2025

Le Directeur,

A blue ink signature of Olivier ASTIER.A circular official stamp of the EPSM METZ-JURY. The outer ring contains the text 'EPSM METZ-JURY' and two stars. The center features a coat of arms with a castle and the word 'METZ' below it.

Olivier ASTIER